Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260320-DCM25B_2026-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, Jessica TRIQUET, François GABILLET, Sandrine JUHEL, Annick L'HOTELLIER, Yolande OLIVIER, Benoit LE TOULLEC, Yann LE GUEVELLO, Anicée GUIDOSSE, Erwan L'HEREEC, Jean-Noël LE DROGO, Audrey AUFFRAY-FAVRE, Pierre GALIC, Claire BOUTIN.
Absents excusés : /

Madame Yolande OLIVIER a été élue secrétaire.

N° 25-2026 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la charte de l'élu local et en remet une copie, ainsi qu'une copie par voie dématérialisée du chapitre du CGCT consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28) au Conseil Municipal.

Le conseil municipal prend acte de la lecture de la charte de l'élu local et de la transmission d'une copie de cette dernière ainsi que des documents précités par voie dématérialisée.

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Yolande OLIVIER

Olivier

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Mairie de CALAN (Morbihan)

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le ...23 MARS 2026
De la publication le .....23 MARS 2026
Fait à Calan, le 23 MARS 2026
Le Maire,

Mairie de CALAN (Morbihan)